



Les guirlandes électriques sans danger

[AFOC](#)

Les guirlandes électriques destinées à la décoration des sapins de Noël sont munies d'ampoules généralement interchangeables ou, plus récemment, d'ampoules Led qui ont la caractéristique de consommer moins d'énergie, mais qui ne peuvent être remplacées par l'utilisateur.

L'**AFOC** conseille tout d'abord aux consommateurs de n'acheter des guirlandes électriques que si celles-ci comportent un marquage CE, destiné à indiquer qu'elles sont conformes aux règles de sécurité prévues par la réglementation en vigueur.

Comme pour tout appareillage électrique, les précautions d'usage s'appliquent :

- s'assurer de la fiabilité du branchement et ne pas surcharger la prise ou multiprise électrique ; s'assurer de la cohérence de l'ampérage au tableau électrique correspondant à ladite prise ;
- éviter toute traction intempestive du câble qui pourrait le désolidariser du transformateur et positionner la guirlande de façon à ne pas marcher dessus et provoquer un court-circuit ;
- ne pas faire fonctionner la guirlande en mode continu, a fortiori laisser les guirlandes électriques branchées, sans surveillance, toute la nuit, car la chaleur des lampes ou un court-circuit pourrait provoquer un incendie.

AFOC de l'Essonne

AFOC de l'Essonne **lundi-jedi** après-midi,
Adresse : 12, Place de l'Agora - 91000 Évry
TEL : 01 60 79 22 18
@ : afoc91@gmail.com

 <https://twitter.com/afoc91>
 <http://afoc91.unblog.fr>